



Heures supplémentaire mal pyer

Par **ludovic63**, le **09/12/2010** à **16:26**

Bonjour,rnbjrs je suis en cdi depuis 7 ans mon parton ma fait faire 45 en moyenne voir plus et en été il me paie les heures en primes exceptionnelles et l hiver (suis en btp) il me paie pas les heures supplémentaires mais soi me les fait récupérer ou au lieu de me mettre en intempéries (je cotise et mon partons aussi pour les intempéries) me fait récupérer les heures a til le droit et comment faire pour le contraire a me payer normalement merci de vos réponses

Par **pepelle**, le **10/12/2010** à **22:32**

C'est bourré d'illégalités tout ça.rn45 hebdomadaires, c'est illégal (c'est 44h) rnMenacez le de contacter l'inspection du travail s'il ne veut pas arrêter tout cela.

Par **P.M.**, le **11/12/2010** à **08:36**

Bonjour,rnJe vous conseillerais dès maintenant de vous rapprocher d'une organisation syndicale en absence de représentant du Personnel dans l'entreprise...rnSauf dérogation, les durées maximales de travail sont fixées à :rn- 10 heures par jourrn- 48 heures par semainern- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. En outre, les salariés doivent bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures au minimum et d'un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoutent les heures de repos quotidien....